

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

30 JUL 2022

ID : 063-200083921-20220701-202234D-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1^{er} juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Étaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU, M. Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mmes Sandra AUJOL et Manon DEQUAIRE ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, M. Yves FERRIER et M. Vincent MAZIN donnent procuration à M. Jean DELAUGERRE, M. Jean-Marc LAVIGNÉ donne procuration à M. Jean-Claude PROST, M. René LEMERLE a donné procuration à M. François RUDEL (absent), Mme Florence JOUVE donne procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. Louis PEREIRA donne procuration à Mme Laëtitia BOBEL, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD,

Absents : MM. Stéphane BLANQUIN, François RUDEL, Mme Jacinthe GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2022-34 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES COMMUNAUX ET DU REGLEMENT DES COLOMBARIUMS ET DES JARDINS DU SOUVENIR

M. le Maire indique que le règlement des cimetières de Dallet et Mezel et le règlement des colombariums et jardins du Souvenir ont été actualisés, ils rappellent la réglementation de ces lieux de recueillement et de mémoire et clarifient les relations entre la Municipalité, les usagers et les entreprises de pompes funèbres.

M. le Maire donne lecture des projets de règlements intérieurs, précise qu'ils seront affichés sur le panneau d'affichage du cimetière et disponibles au secrétariat de mairie et sur le site Internet de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les règlements des cimetières de Dallet et Mezel et des colombariums et jardins du Souvenir de Dallet et Mezel, annexés à la présente délibération,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 juillet 2022,
Certifiée transmise en Préfecture, le 4 juillet 2022

Le Maire
Jean DELAUGERRE